



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

DELIBERATION N° 2024-060	Emploi Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence – Bureau Municipal de l'Emploi (BME)
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Métropole Aix-Marseille-Provence titulaire de la compétence Insertion-Emploi, souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), qui s'appuie sur les structures présentes dans chaque commune.

A cet effet, la Commune souhaite solliciter la Métropole pour une participation financière au titre de la politique de l'aide à l'emploi.

Cette collaboration s'articule notamment autour d'une participation métropolitaine qui se décompose comme suit :

- 1000 € d'aide au fonctionnement et à la mise en place d'actions en faveur de l'insertion,
- 2000 € pour la mise à disposition de locaux pour l'accueil des accompagnateurs du PLIE.

Une convention de collaboration prévoyant les modalités du dispositif et prévoyant le versement de la participation financière de fonctionnement sera prochainement transmise à la Collectivité.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le renouvellement de la collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2024 concernant la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- **PRECISE** que la participation métropolitaine attendue est de 3 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer la convention de collaboration métropolitaine
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

